



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-78

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à LATIL Jessica

Secrétaire de séance : SEGOND Eric

Objet VALIDATION DES TARIFS DE L'EAU POUR 2023

Monsieur le Maire propose le tarif de l'abonnement de l'eau, applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

CATEGORIE D'USAGERS	MONTANT DE L'ABONNEMENT en €
Logements	120,00
Lits gîte, hôtel (hors Dormillouse)	13,08
Lits gîte, hôtel (Dormillouse)	8,37
Emplacement camping municipal	16,54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à fixer les montants de l'abonnement selon le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle qu'au montant de l'abonnement s'ajoute obligatoirement la redevance pollution et la redevance prélèvement dont les montants sont fixés par l'Agence de l'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS**

